

## La Validation des Acquis de l'Expérience,

c'est le droit, ouvert à toute personne engagée dans la vie active, de faire reconnaître officiellement les acquis de son expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme à finalité professionnelle.

Pour cela, vous devez justifier d'au moins 3 années d'activité professionnelle et/ou bénévole (équivalent temps plein) exercée en continu ou non. Cette activité doit être en rapport avec le contenu du diplôme demandé.

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires, écouter des témoignages, consulter des vidéos à partir du site <http://www.francevae.fr/> . C'est également, à partir de ce site, que vous pouvez vous inscrire directement à une présentation de la démarche vae.

Le **Dispositif Académique de Validation des Acquis** est un service du Rectorat. Son rôle est d'informer les candidats du dispositif VAE et d'accompagner les candidats dans cette démarche. C'est lors de cette rencontre que le DAVA remet aux candidats les documents nécessaires à la constitution du dossier.

### La VAE, une démarche en 3 étapes :

- Constitution d'un livret 1 : étude de la recevabilité de la demande et du diplôme visé
- Constitution d'un livret 2 : Cet accompagnement vous permet :
  - ✓ d'explorer votre parcours et de formuler votre expérience au regard du diplôme choisi,
  - ✓ d'identifier et de sélectionner dans cette expérience les emplois et les activités les plus représentatifs du diplôme,
  - ✓ de décrire ces activités,
  - ✓ de vous préparer à un entretien avec le jury de validation.
- Passage devant un jury

La validation peut être totale ou partielle. Dans le cas d'une validation partielle, le candidat dispose d'un délai de cinq ans pour acquérir les connaissances et compétences manquantes, et les faire valider afin d'obtenir la certification en totalité.

- Le candidat peut choisir de le faire par :
  - ✓ la voie de la formation : il suit un/des modules de formation correspondant aux unités manquantes, et les fait valider (examen pour ces unités),
  - ✓ la voie de la VAE : il apporte des compléments à son dossier de présentation de l'expérience, après avoir éventuellement enrichi son expérience par de nouvelles activités, et représente le dossier au jury de VAE.

**Avant d'entamer une démarche de VAE, il est nécessaire de cibler le diplôme visé et son adéquation avec le parcours professionnel personnel.** Les CIBC (Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences) peuvent aider les futurs candidats dans cette analyse.

**Actuellement sur l'Académie de Toulouse, les AVSi** (statut AED) visent les diplômes : AMP (Aide Médico Psychologique), Educateur Spécialisé, Moniteur Educateur, Educateur Jeunes Enfants.

- ⚠ AED Vie Scolaire : aucun diplôme Education National ne semble correspondre à leurs fonctions, les démarches de VAE sont difficilement envisageables.
- ⚠ AED TICE : Bac. Pro. Micro Informatique et Réseau ou BTS Informatique (option Réseau ou Développement) peuvent être envisageables.

### **Le financement de l'accompagnement vae pour les candidats de Midi Pyrénées**

- Personnel Education Nationale à temps plein : le Rectorat de l'Académie de Toulouse prend en charge le financement, l'accompagnement doit se dérouler au DAVA de Toulouse.
- Personnel Education Nationale à temps partiel et Contrats Aidés : le candidat doit garder son statut de demandeur d'emploi (catégorie 5) pour bénéficier du cofinancement, Région/Pôle Emploi. Le Conseil Régional octroie 500€ (la DAVA effectue la demande), le Pôle Emploi finance le complément (jusqu'à 1000€), et c'est le candidat qui effectue la demande auprès de son référent Pôle Emploi (document spécifique remis en présentation de la démarche)

### **Quelques chiffres académiques concernant les AVSi :**

- En 2009, 12 conventions (demandes de VAE) ont été signées :
  - 6 candidats sont passés devant le jury : **4 validations totales** (2 DEME et 2 DEES) et 2 validations partielles (2 DEME)
  - Les 6 autres candidats doivent déposer en 2010, les résultats fin 2010
- En 2010, 10 nouvelles conventions ont été signées.

**Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :**  
Jackie TANCOGNE, Assistante Administrative Tél : 05-61-17-73-78